

---

**DÉCISIONS** de la 6<sup>e</sup> Assemblée des personnes déléguées  
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal  
tenue le mardi 12 février 2019 à 17 h 30

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 06.01** Amendement à la proposition Bourbeau : ajouter le point « Présentation d'une motion de réitération de notre position syndicale d'alliée aux personnes LGBTQ+ » en point 8 de l'ordre du jour plutôt qu'en point 6.
- 06.02** Qu'un point de décision intitulé « Présentation d'une motion de réitération de notre position syndicale d'alliée aux personnes LGBTQ+ » soit ajouté au point 8 de l'ordre du jour.
- 06.03** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié:
1. Mot de bienvenue
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Adoption d'un procès-verbal
  4. Présentation des nouvelles personnes déléguées
  5. Statut écoles situées en milieux défavorisés (Annexe XLVI)
  6. Nomination de la délégation au Congrès
  7. Liberté d'expression
  8. Présentation d'une motion de réitération de notre position syndicale d'alliée aux personnes LGBTQ+
  9. Sujets divers

**ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL**

- 06.04** Que le procès-verbal de la 5e Assemblée des personnes déléguées tenue le 15 janvier 2019 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 15 février 2019, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

### **STATUT ÉCOLES SITUÉES EN MILIEUX DÉFAVORISÉS (ANNEXE XLVI)**

- 06.05** Que la proposition Trottier 1 soit déposée.
- 06.06** Que la proposition Trottier 2 soit déposée.
- 06.07** Que l'Alliance achemine une lettre au ministre de l'Éducation afin de réitérer ses préoccupations en lien avec le sous-financement chronique de l'école publique et la perte de financement des 27 écoles touchées par la révision de la liste des écoles situées en milieux défavorisés (annexe XLVI), ce qui pourrait avoir pour effet de priver des élèves de services dès l'an prochain.

### **NOMINATION DE LA DÉLÉGATION AU CONGRÈS**

- 06.08** Que l'Assemblée des personnes déléguées nomme les personnes désignées au document APD.1819.022 comme membres réguliers et substituts de la délégation au Congrès 2019 de la FAE.